

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLELAN-LE-PETIT
Tél. : 02.96.27.60.38
Fax : 02.96.27.69.27
Email : mairie.plelanlepetit@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et d'affichage :

18 juillet 2016

Date d'affichage du Procès-Verbal :

26 juillet 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : **19** – Présents : **14** – Votants : **19**

Séance du jeudi 1^{er} septembre 2016

Présents : M. Didier MIRIEL, M. Rémy HUET, M. Yvon FAIRIER, M. Philippe GELARD, Mme Marie-Line HERCOUET, M. Yvonnick MENIER, Mme Nicole DESPRES, Mme Sandrine REHEL, M. Arnaud JOUET, M. Noël MOREL, M. Gilles HAQUIN, M. Benoît ROLLAND, M. Hervé GODARD, Mme Karine BESNARD.

Absents excusés – Procuracy : Mme Pascale GUILCHER donne procuration à M. Didier MIRIEL, Mme Béatrice DELEPINE donne procuration à Mme Nicole DESPRES, Mme Emilie MENDES-BENTO donne procuration à M. Benoît ROLLAND, Mme Isabelle FAUCHEUR donne procuration à M. Rémy HUET, Mme Barbara AULENBACHER donne procuration à Mme Sandrine REHEL.

Secrétaire de séance : Mme Nicole DESPRES

Mme Christèle LE DIGUERHER, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juillet 2016 est remis pour lecture. S'il n'y a aucune objection d'ici la fin du conseil, il sera considéré voté à l'unanimité si tout le monde est d'accord.

COMMANDE PUBLIQUE

Délibération n°010916-01 : Maison médicale – Devis de maîtrise d'œuvre : Stéphane TROTEL Plélan-le-Petit

Par délibération n° 250716-04 du 25 juillet dernier, le conseil municipal avait délibéré pour autoriser Monsieur le Maire à négocier avec Monsieur TROTEL, maître d'œuvre suite à la remise de son devis et pour une consultation éventuelle d'autres cabinets si besoin.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu Monsieur TROTEL.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **VALIDENT** le choix du maître d'œuvre Monsieur TROTEL de Plélan-le-Petit pour la réhabilitation des anciens bureaux de la gendarmerie à aménager en maison médicale,
- **ENTERINENT** la convention d'honoraires telle que présentée,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire ou Rémy HUET, 1^{er} adjoint en charge des travaux, à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n°010916-02 : Maison médicale – Devis de diagnostic termites : SARL DIA'LOGUE (franchisé EX'IM) de Plancoët

Par délibérations n° 020616-09 et 300616-04, le conseil municipal a validé l'achat des locaux administratifs de l'ancienne gendarmerie ainsi que de deux garages et du terrain

attendant pour la somme de 40 000 €, sachant que tous les frais d'acquisition seraient à notre charge.

Maître KERHARO, afin de rédiger l'acte, a sollicité des états du bâtiment relatifs à la présence de termites comme la règlementation l'exige.

De ce fait, compte-tenu qu'il avait été convenu que tous les frais d'acquisition seraient à notre charge, Monsieur le Maire invite à délibérer pour accepter de prendre en charge la facture de la SARL DIA'LOGUE (franchisé indépendant EX'IM) de Plancoët qui s'élève à 285 € HT soit 342 € TTC et l'autoriser à mandater elle-ci en section d'investissement faisant partie intégrante du coût d'achat des locaux.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **VALIDENT** le devis de diagnostic termites tel que présenté,
- **ACCEPTENT** le mandatement de la facture en section d'investissement,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire ou Monsieur Rémy HUET, Adjoint aux Travaux, à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n°010916-03 : Réhabilitation du groupe scolaire : AAPC – Consultation des entreprises

Par délibération n° 230216-01 du 23 février dernier, le conseil municipal a validé le choix du maître d'œuvre, à savoir le cabinet COLAS-DURAND Architectes à Lamballe. S'en est suivi au conseil municipal suivant le 24 mars dernier, par délibération n° 240316-02 le choix d'accepter une nouvelle mission de l'ADAC soit celle de nous accompagner jusqu'en phase d'esquisse. Puis, le conseil municipal a validé par délibérations :

- n° 260416-01, l'esquisse,
- n° 020616-01, l'avant-projet sommaire (APS),
- n° 300616-01, l'avant-projet définitif (APD),
- n° 250716-01, le rendu pro, soit l'étude de projet DCE.
 - *Compte-rendu des discussions et échanges lors de l'AAPC.*
 - *Présentation par Monsieur le Maire du DCE.*

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **VALIDENT** le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) tel que présenté,
- **AUTORISENT** le lancement de l'appel d'offres,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire, Monsieur Rémy HUET, Monsieur Philippe GELARD, Adjoint aux Travaux ou Monsieur Yvon FAIRIER, Adjoint aux Finances à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n°010916-04 : Groupe scolaire : dépistage du radon : mesure par un organisme agréé à réaliser tous les 10 ans selon l'article L 1333-10 du Code de la Santé Publique

Par mail du 5 juillet dernier, l'ARS de Saint-Brieuc nous a rappelé notre obligation en matière de dépistage du radon à l'école publique Montafilan tel que l'impose l'article L 1333-10 du Code de la Santé Publique. En effet, une mesure de radon par un organisme agréé doit être réalisée tous les 10 ans.

La mesure est obligatoire sur l'ensemble des zones ouvertes au public de l'établissement. Il est impératif que les mesures soient effectuées dans les conditions prévues par la norme NF M 60-771 pour que les résultats puissent être comparés aux niveaux d'actions prévus par l'arrêté du 22 juillet 2004. C'est pourquoi, les campagnes de dépistage du radon doivent être impérativement menées entre le 15 septembre et le 30 avril.

Cependant, compte-tenu du fait que nous commençons les travaux de réhabilitation de l'école en novembre-décembre prochain, il convient d'être pragmatique et de ne les réaliser qu'une fois les travaux achevés (éventuellement zone par zone) pour avoir un résultat conforme à la réalité du nouveau bâtiment.

Nous avons sollicité des entreprises dans la liste du 25 juillet 2014 des organismes agréés : 2 cabinets VERITAS et CEDI2M de Quévert nous ont confirmé qu'il serait plus économique pour notre commune d'effectuer l'ensemble des mesures après les travaux. VERITAS nous a d'ailleurs remis un devis pour information du coût qui s'élève à 990 € HT pour 6 capteurs, auquel il faudrait rajouter 20 € HT par capteur supplémentaire et 50 € HT pour recevoir un rapport imprimé (la version pdf par mail étant gratuite). Quant à l'expert Pierre Puisseux, il nous a proposé une intervention en 2 étapes soit 590 € net pour 2016 (TVA non applicable) et 780 € net pour 2017. Par ailleurs, le cabinet CEDI2M nous a contactés pour nous donner son avis quant à notre demande ; celui-ci trouve non cohérent une analyse en 2 temps car on peut changer la nature du sol total de l'établissement quand on fait des travaux dans une partie des bâtiments. Celui-ci nous a précisé qu'il doit donner une valeur à l'établissement entier et donc il est préférable d'attendre la fin de travaux.

Avec tous ces renseignements et afin de respecter la réglementation, nous nous sommes rapprochés de l'ARS afin d'obtenir leur avis. Par mail du 19 août dernier, Madame Cécile ROBERT, Ingénieur d'études sanitaires à l'ARS, nous a confirmé qu'« un dépistage à l'issue des travaux sera préférable afin de prendre en compte les conditions globales de circulation de l'air dans les locaux dans leur configuration définitive ».

Compte-tenu de l'avis de l'ARS, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer pour demander une dérogation pour effectuer le dépistage du radon à l'Ecole Publique Montafilan à l'issue des travaux, à savoir en 2018 (14 mois de travaux ce qui devrait nous emmener jusqu'au 1^{er} semestre 2018).

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **SOLLICITENT** une dérogation pour effectuer le dépistage du radon à l'Ecole Publique Montafilan à l'issue des travaux, à savoir en 2018 (14 mois de travaux ce qui devrait nous emmener jusqu'au 1^{er} semestre 2018).

DOMAINE ET PATRIMOINE

Délibération n°010916-05 : SARL LE PLANTAY : Acquisition des parcelles cadastrées AE 163 (24 m²) et AE 164 (18 m²) pour l'euro symbolique (complément à la délibération n° 031215-12 pour l'achat de la parcelle AE n°198)

Par délibération n° 161214-11 du 16 décembre 2014, la commune avait acté l'achat d'une zone humide à côté du lotissement « Le Clos de la Lande ».

Par délibération n° 031215-12 du 3 décembre 2015, la commune avait délibéré pour l'achat à l'euro symbolique de l'ensemble de la parcelle AE n° 198 d'une contenance de 1 ha

10 a 6 ca. L'Euro symbolique étant pour la parcelle entière puis également délibérer pour la préparation de l'acte.

Par courriel du 2 août dernier, Me KERHARO nous a précisé qu'il serait judicieux de prévoir également l'achat des parcelles AE n° 163 pour 24 m² et AE n° 164 pour 18 m² en même temps que la zone humide et tout cela pour l'euro symbolique.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR,

- **VALIDENT** l'acquisition des parcelles cadastrées AE 163 et AE 164 en même temps que la parcelle AE n° 198 pour l'euro symbolique,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à adresser la présente délibération à l'office notarial de Maître KERHARO pour qu'il prépare l'acte d'achat global des 3 parcelles,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire ou Monsieur Yvon FAIRIER, Adjoint aux Finances, à signer tous documents s'y rapportant. Les frais notariés seront à notre charge.

FINANCES LOCALES

Nombre de conseillers :

En exercice : **19** – Présents : **15** – Votants : **19**

Présents : M. Didier MIRIEL, M. Rémy HUET, M. Yvon FAIRIER, M. Philippe GELARD, Mme Marie-Line HERCOUET, M. Yvonnick MENIER, Mme Barbara AULENBACHER, Mme Nicole DESPRES, Mme Sandrine REHEL, M. Arnaud JOUET, M. Noël MOREL, M. Gilles HAQUIN, M. Benoît ROLLAND, M. Hervé GODARD, Mme Karine BESNARD.

Absents excusés – Procuration : Mme Pascale GUILCHER donne procuration à M. Didier MIRIEL, Mme Béatrice DELEPINE donne procuration à Mme Nicole DESPRES, Mme Emilie MENDES-BENTO donne procuration à M. Benoît ROLLAND, Mme Isabelle FAUCHEUR donne procuration à M. Rémy HUET.

Secrétaire de séance : Mme Nicole DESPRES

Mme Christèle LE DIGUERHER, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

Délibération n°010916-06 : Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

a- Formation 1 152 € + Frais de dossier 25 € :

Dans le cadre de l'emploi en contrat aidé (CAE), une convention simplifiée de formation professionnelle continue a été signée pour un montant de 1 152 € pour 72 heures de formation au Certificat de Spécialisation Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne. La session 2016 se déroulera du 26 septembre au 25 novembre 2016 à Saint-Jacut-les-Pins. Les frais de dossier à régler s'élèveront à 25 €.

b- JPF INDUSTRIES 216,19 € HT :

Un devis avec JPF Industries a été accepté pour un montant de 259,43 € TTC pour la création d'une commande déportée pour les Hauts Parleurs. Cette dépense sera mandatée en section d'investissement dans l'opération 220 salle socioculturelle l'Embarcadère au compte 2313.

c - LA POSTE : avenant au contrat – ouverture d'un contrat proxicompte :

Une convention de mise à disposition d'un tutoriel portant sur l'utilisation du guichet adresse a été signée (délibération n° 300616-05 a-). Depuis, nous avons accepté l'ouverture d'un contrat Proxicompte (Contrat compte clients de proximité N° 1-9185989650 avec avenant au contrat Convention Proxicompte pour le paiement).

d - Formation BAFD Perfectionnement 385 € en 1/2 pension :

Une fiche d'inscription a été faite pour la 3^{ème} partie du diplôme BAFD (formation envisagée à Dinan du 23/10 au 28/10/16)..

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR, PRENNENT ACTE des dossiers énumérés ci-dessus.

AUTRES POINTS ABORDES :

► **Modification du PLU – Consultation des Personnes associées puis lancement de l'enquête publique par la Communauté de Communes Plancoët Plélan**

Monsieur le Maire rappelle, que lors du précédent conseil municipal, le 25 juillet dernier, il avait fait le compte-rendu de la réunion avec Madame THULLIEZ du cabinet Prigent et Monsieur Alexis LE NAOUR de la Communauté de communes pour la préparation du dossier d'enquête publique Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme. Le dossier complet nous a été remis le 28 juillet et Monsieur Le Naour s'est chargé de procéder à la demande d'un commissaire enquêteur.

Monsieur GOARNISSON nous a contactés pour nous informer qu'il a été nommé commissaire enquêteur.

► **Rapport des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des commissions administratives**

- La Communauté de Communes Plancoët-Plélan

Monsieur le Maire fait part des affaires en cours.

Le prochain bureau des Maires a lieu le 5 septembre prochain avec comme ordre du jour : le déploiement du très haut débit et les discussions sur la future Communauté d'Agglomération (office de tourisme unique et taxe de séjour, gouvernance, fiscalité, compétences et évaluation des transferts de charges).

Une réunion est prévue **le mardi 20 septembre 2016 à 19 H à SolenVal à Plancoët** pour la présentation synthétique de la Charte Communautaire de la future Communauté d'Agglomération pour l'ensemble des Conseillers Municipaux. Les Secrétaires Généraux/DGS sont également conviés.

Seront abordés : la gouvernance, les compétences, la fiscalité et les transferts de charges Communes/EPCI, les impacts spécifiques pour les communes et le territoire de la CCPP et enfin un temps est prévu pour les questions diverses.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion préalable a lieu : Monsieur HUET le remplacera car il ne sera pas là ; l'Adjoint aux Finances Yvon FAIRIER y est convié ainsi que la Secrétaire Générale ; ils iront donc tous les 3.

Une réunion d'information sur la taxe de séjour, à l'attention des hébergeurs touristiques, aura lieu **le jeudi 8 septembre prochain à 15 heures à SOLENVAL à Plancoët** : Elle sera uniformisée sur l'ensemble de l'agglomération.

Puis il invite Madame Barbara AULENBACHER, Vice-Présidente à prendre la parole.

⇒ Celle-ci fait un compte-rendu des affaires qu'elle suit.

- **Grand Forum des Associations** : Le samedi 10 septembre de 10h00 à 18h00 à Pluduno, Salle Omnisport – Forum intercommunal des associations de Plancoët Plélan : loisirs culturels et artistiques, activités sportives, vivre ensemble. Restauration et buvette sur place.
- **Troup'Ecole de théâtre Plancoët Plélan** : Réunion organisée le samedi 1^{er} octobre 2016 à 15h30 à la salle de spectacles SolenVal à Plancoët.

- **Saison culturelle 2016-2017 Plancoët Plélan** : Le premier évènement sera l'ouverture de la saison qui se déroulera le samedi 24 septembre à 20h30 à la salle de spectacles SolenVal à Plancoët ; il proposera un concert gratuit de Tchiki Fonk.

« Tous à vos agendas ! »

En ce qui concerne les festivités qui se dérouleront dans notre Salle L'Embarcadère,

nous vous invitons à réserver dès à présent les dates suivantes :

- Festival Premiers Emois « Toutouig La La » le mercredi 05 octobre 2016 à 09h30 – 11h00 et 17h30, tarif unique de 4€.
- « (Même) pas peur du loup ! » le samedi 05 novembre 2016 à 17h00, tarif D (8€ / 5€), durée 40 min.
- Ecole de musique le Diapason, concert le mardi 20 décembre 2016 à 20h30, gratuit.
- « Au secours ! Les mots m'ont mangé » de Bernard PIVOT le samedi 28 janvier 2017 à 20h30, tarif A (25€ / 22€), durée 01h15.
- « Alex VIZOREK est une œuvre d'art » le samedi 08 avril 2017 à 20h30, tarif B (18€ / 15€), durée 01h15.

La prochaine fête du Méné aura lieu à La Landec le 13 mai 2017.

Ensuite il est proposé aux Elus référents des organismes extérieurs (syndicats et divers partenaires) de prendre la parole s'ils ont participé à une réunion (SIVU de la salle Omnisports, SDE 22, Office du Tourisme, association ferroviaire AFBN, Syndicat de Quélaron, Mission Locale, Défense, Sécurité routière, CNAS, Comité Cantonal d'Entraide, commission des affaires économiques sur l'EPCI de Dinan - CEPR Hervé GODARD Président, Conseil Municipal des Enfants).

Observations :

- Chambre des Métiers : Monsieur Godard annonce qu'il n'en fera plus parti prochainement puisqu'il n'est plus éligible (il précise qu'il ne s'entendait pas avec l'équipe actuelle).
- CME : pour le skate pack, rencontre prochaine des Elus aux travaux pour la faisabilité.

► **Informations et questions diverses**

• **Rentrée scolaire à l'école publique Montafilan**

Les effectifs selon l'état remis en juillet 2016 sont les suivants :

- PS et TPS : 15 à la rentrée + 13 qui vont arriver en cours d'année soit 28 avec Véronique BENON et Nathalie BASSET (ATSEM),
- PS et MS : 24 avec Marianne LE VRAUX, directrice et Elsa JOUNY qui assurera la décharge de direction les mardis et mercredis (*Mme JOUNY interviendra également dans les écoles de Mégrit et de Trémeur en décharge*). Elles seront assistées de Nathalie ROUXEL (ATSEM),
- GS : 26 avec Karine OLLIVER et Sylvie HERVE (ATSEM),
- CP : 21 avec Vanessa HELLIO,
- CP-CE1 : 23 avec Eric LEVENE (*désormais titulaire sur l'ouverture du poste – Il a effectué des remplacements dans l'école*),
- CE2 : 20 avec 2 nouvelles enseignantes à mi-temps : Mélanie PERCHE et Gaëlle SAUVAGE,
- CM1 : 25 avec GAEL VIVES – Magalie DEMEE, EVS suit un élève dans la classe de CM1,
- CM2 : 23 avec Marc DOISNEAU

Soit un effectif (compris les TPS qui arriveront en cours d'année) de 190 élèves.

Quant à l'école privé St Pierre, ils étaient 185 aujourd'hui ; il prévoit d'être 190 – 191 également.

Nos écoles fonctionnent bien, rajoute Monsieur le Maire.

- **Espace Info Energie du Pays de Dinan :**

Par mail transmis le 30/08/2016 à tous les Elus, informations sur leur service de conseils gratuits, neutres et indépendants. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et le Conseil Régional de Bretagne. Chaque administré peut contacter la conseillère au 02.96.87.42.44 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 ou à l'adresse mail : infoenergie@pays-de-dinan.org. On peut également prendre rendez-vous avec la conseillère Nathalie MOREL dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Dinan au 5, rue Gambetta à Dinan du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

- **Vendredi 28 octobre au soir : Monsieur le Maire organise une réunion publique :**

Il présentera ce que fait la commune mais aussi la future communauté d'agglomération. Il pense qu'il faut rassurer tout le monde car plusieurs personnes se posent des questions. Il y aura des secteurs (Plélan en serait un : cela permettrait d'avoir de l'information – il y aura peut-être une personne quelques heures – ce n'est pas encore tout à fait calé).

- **Desserte ferroviaire de la Bretagne en 2017 :**

Courrier du 10/08/2016 du Président Jean-Yves LE DRIAN et du vice-président Gérard LAHELLEC. Même si les infrastructures ferroviaires ne relèvent pas des compétences dévolues aux conseils régionaux, le Conseil Régional de Bretagne a inscrit au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 des financements importants en vue de la remise en état de ces lignes.

- **Horaires transport scolaire SITS année 2016-2017 :**

Ligne B pour notre commune, horaire du matin → arrêt Les Epivents à 07h35, arrêt à la mairie à 07h40 ; horaire du soir → arrêt Les Epivents à 17h40, arrêt à la mairie à 17h35.

- **TIBUS :**

Mise en place d'une ligne sur Plélan : voir dépliant.

- **Circulaire n° 2339 Risque de sécheresse – mise en vigilance de l'ensemble du département jusqu'au 30 novembre 2016 :**

Cette situation implique un comportement citoyen basé notamment sur une réduction volontaire des consommations d'eau quels que soient les usages (domestique, industriel, agricole et services publics).

De plus un RAPPEL : le registre CANICULE est toujours ouvert.

Quand il y a quelqu'un d'inscrit, au niveau de la mairie, on appelle pour vérifier si tout va bien.

- **RAPPEL : Balade Moto Enora 01/10/16 :**

Par mail reçu le 1^{er} juillet, l'association ENORA de Brusvily nous informe qu'ils traverseront notre commune le 1^{er} octobre 2016, à vitesse modérée, entre 15 h 10 et 15 h 40. Ils invitent la population à venir soutenir les motards participant par leur présence.

- **Concert de Noël, le 9 décembre à Plélan-le-Petit par la Chorale de la clé des chants :**

Le film qu'on avait prévu le 9 décembre est décalé au jeudi 8 décembre.

- **Migrants de Calais et Grande Synthe : les collectes reprennent dimanche :**

Collecte sur le parking de la mairie de 9 H 30 à 12 H 30.

- **Comité de Pilotage Ap'AR(é) :**

1^{ère} réunion programmée **mercredi 14 septembre 2016 à 18 H 30 à Dinan** – projet de créer une SCIC avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire a accepté que notre commune intègre le comité de pilotage (les coprésidents du Comité Unique de Programmation sont Dominique Ramard et Didier Déru).

Pour mémoire, lors du conseil municipal du 26 avril dernier, Monsieur le Maire avait présenté le projet de maison des jeunes et de la culture en Pays de Dinan.

Désignation d'une déléguée de Plélan : Barbara AULENBACHER

- **Nouvelle association Cours de ZUMBA :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Noël MOREL.

Des cours de ZUMBA auront lieu à la salle L'Embarcadère tous les lundis de 19 heures à 20 heures avec Sylvie COCHERIE professeur de « ZUMBA ET FULL DANSE ». Vous êtes invités à une soirée gratuite le 19 septembre prochain de 19 h à 20 h. Les personnes pourront s'inscrire à la suite. Un chèque de 95 euros pour les adultes et 55 € pour les moins de 14 ans sera demandé pour l'année ainsi qu'un certificat médical.

- L'association de la gym n'a pas pu prendre ce cours,
- L'ACAS n'a pas souhaité non plus prendre en charge cette mise en place,
 - ✓ Une nouvelle association est donc créée.

- **Maison du Département de Dinan :**

Franck BOURDAIS a pris de nouvelles fonctions au Conseil Départemental des Côtes d'Armor en tant que directeur des infrastructures, après 5 ans passés à la tête de la Mdd de Dinan. Depuis ce jour, Monsieur Patrick VALLEE le remplace à la direction. Il sera secondé par Olivier POULIN, en qualité d'adjoint au directeur. L'Elu référent est Michel DAUGAN, Conseiller Départemental du canton de Lanvallay.

- **Invitation de la mairie de Languédias :**

Inauguration de la « Serre pédagogique et de la fresque de l'Ecole » le mercredi 21 septembre prochain à 14 h 30 à l'espace intergénérationnel (entre l'école et le boulodrome).

- **Compte-rendu de la fête champêtre du samedi 27 août dernier.**

Monsieur le Maire remercie l'ACAS, Plaisir de la Danse et le Comité des fêtes qui s'investissent donc au nom du conseil municipal.

Il y avait 22 exposants ; Monsieur Faucheur a fait venir des personnes qui ont animées des stands avec des animations originales.

Le feu d'artifice a été très apprécié.

- **Remise des n° de rues :**

Le 17 septembre à la salle l'Embarcadère de 9 h 30 à 12 h 30.

Nous avons besoin de 10 bénévoles Elus.

Il y a 380 numéros de rues à distribuer.

- **Dates des prochains conseils municipaux** : (à 19 heures)
Les dates ont été fixées en fonction de l'avancée du marché public de la réhabilitation de l'école (elles pourront donc être modifiées si besoin) :
 - ✓ Jeudi 20 octobre
 - ✓ Jeudi 24 novembre ou Jeudi 1^{er} décembre ??? en fonction des besoins pour le chantier de l'école.

Monsieur le Maire propose aux Elus qui le souhaitent de prendre la parole.

Madame HERCOUET précise que le 30 octobre, il y a les liseurs des maisons et c'est très intéressant ; tout le monde est convié.

Monsieur le Maire propose à ceux qui le souhaitent de prendre la brochure « Le chemin de fer de Collinée à Dinan » ; on avait acquis une vingtaine de brochures ; il va en remettre aux écoles et à la médiathèque.

Une fois terminé, Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 21 heures.

Publié et affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (L'obligation minimale applicable aux comptes rendus de séance consiste en leur affichage dans la huitaine).

*Conseil municipal légalement convoqué le 5 août 2016
(Article L. 2121 -10 du Code général des collectivités)*

En Mairie, à Plélan le Petit, le 1^{er} septembre 2016.

Le Maire, Didier MIRIEL.